

373

A.S. 223-4

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen
sition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
concernant les **Sociétés de secours mutuels**
et les **Sociétés de prévoyance**. (N° 471, année
1901.)

(Nommée le 23 décembre 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BEAUPIN.
2^e — CORDELET. *Président*
3^e — VICTOR LOURTIES.
4^e — EXPERT-BEZANÇON.
5^e — CAMILLE JOUFFRAULT.
6^e — GAUTHIER (Haute-Saône).
7^e — THOREL.
8^e — LABROUSSE.
9^e — PAUL STRAUSS. *Secrétaire - Rapporteur*



LR

Handwritten scribble or mark.

Small handwritten mark.

Small handwritten mark.

Small handwritten mark.

1

Séance du 24 Décembre 1901

Président: M. Coudelet — Secrétaire: M. Paul Strauss

M. Loucheur, au nom de la commission, expose l'importance de la proposition de loi; il fait connaître de la loi de 1898 et de l'exception faite à l'égard des droits de personnes; il accepte cela sous réserve d'un changement de libé de la loi.

M. Paul Strauss accepte le changement de libé qu'il ne compare pas le renvoi du projet à la Chambre.

M. Coudelet fait des observations de forme, soit dans l'appellation à l'égard des droits futurs, soit dans l'application de la loi aux opérations; il vise surtout le défaut de concordance de la date de la proposition avec l'article 27 de la loi du 1^{er} août 1898 sur le mode de recensement. On a voulu ajourner les droits de personnes à tel ou tel article; l'article 1^{er} a de sa vie.

M. Paul Strauss est désigné comme rapporteur.

Le Président
Coudelet

Le Secrétaire
Paul Strauss

Séance du 14 Janvier 1902

M. Strauss donne lecture de son rapport.

La Commission adopte le rapport, qui sera déposé aussitôt après la Constitution du bureau du Sénat.

Le Président
Coudelet

Le Secrétaire
Paul Strauss

Séance du 24 Janvier 1902

La Commission entend M. Moutel Président des Présidents et délégué des Sociétés de Saumur, Mayenne, de la Seine, accompagné de deux de ses collègues.

M. Moutel expose que 24 Présidents de Saumur Mayenne se sont réunis en comité pour ~~se~~ demander à toutes les sociétés mutualistes, Comités ou Comités adhésifs, et il est que de nouvelles sociétés sont organisées.

M. Le Président objecte que l'opération est à l'ordre du jour du Sénat et que l'opération est improbable.

M. Moutel demande que le Sénat fasse avant tout voter la Chambre, il est un peu la crainte de voir retomber sur les Sociétés de Saumur Mayenne la faute de telle ou telle société.

~~M. Moutel~~ M. Moutel expose que la Société de Saumur Mayenne est dans quelle situation délicate les auteurs de la transformation de l'ancien plan, vis-à-vis de leurs sociétés.

M. Moutel expose encore dit qu'il réclame le droit de voter pour tout le monde.

M. Boutherville, au nom des Présidents des Préparateurs de Saumur, est entendu ainsi que quelques-uns de ses collègues.

M. Boutherville demande à la Commission d'accepter la proposition de M. Moutel, à l'ordre du jour on de la Chambre de rejeter les retraites, et appelle le référendum : 137000 adhésions : 158000 pour Chelles, 27000 pour les autres. Les opposants réclament la suppression.

M. Boutherville fait l'histoire de sa société, il expose au Comité central sa situation, et dit que les tableaux de répartition et de probabilités de l'ordre central.

M. Moutel objecte que tous les chiffres sont improbables.

M. Boutherville insiste sur l'importance de la retraite des Préparateurs adhésifs; il demande que le Sénat fasse être prononcé.

M. Moutel (de Saumur - Saumur) demande

que l'état ait lieu en la direction de la Société; il met en cause
~~la Société~~, Charles.

M. Joffroy répond que le sequestre a déclaré qu'il
avait posé régulièrement,
M. Luchet fait observer qu'elle, Société, n'est pas
pour l'instant.
M. Boullé résume les dépenses des délégués.

La commission discute la question de savoir si l'union sera tenue.

M. Luchet accepte la déclaration d'urgence que
si un amendement est accepté en tout au moins retire l'ordonnance
avec le gouvernement, il développe les raisons qui militent
en faveur de l'adoption de l'art. 5 du projet Boullé
M. Luchet demande s'il ne vaudrait pas mieux
introduire cette clause dans l'art. 1.

M. Joffroy propose que le droit de surveillance
de se retirer et d'interdire, M. Paul Simon dit que l'avis est donné ^{qu'il} est
indispensable d'une officialité provisoire, M. ~~Paul Simon~~ Luchet demande le vote, seule ^{qu'il} ~~proposition~~
ou autrement donne au retrait si le Président du Conseil apporte
une démonstration décisive,
La commission se retire ainsi.

La séance est levée.

Le Président
Joffroy

Le Secrétaire
Paul Simon

Amber de demandes de remboursement

Requis: 5052.

Le Conseil a demandé s'il y avait un référendum concernant le projet relatif au remboursement.

M. Dugas a répondu que la proposition relative au remboursement.

M. Dugas a expliqué le projet; il a dit que dans les hypothèses admises, d'après les données relatives à la route de neige, il dit qu'il a mentionné les dépenses relatives aux dépenses, la détermination, l'analyse des documents relatifs au règlement des finances. M. Dugas a fait appel aux sentiments de

les amis, dit qu'il ne fera pas la proposition avec ceux qui sont opposés.

M. Dugas dit qu'il a vu la chose, deux fois. Il est une telle somme et fait toutes les dépenses qui ont été faites relatives aux pensions.

Après un échange d'opinions, on vote sur la proposition de M. Dugas relative au remboursement de capital.

Après discussion ~~et~~ on a remis le vote à 4; dont pas accepté.

Le Président

Le Secrétaire

J. Gauthier

Paul Gauthier

Annulé
erreur de registre

Séance du mardi 26 9 1900

La Commission se réunit à 2 heures. Après un échange de vues entre ses membres, la Commission décide de renvoyer à l'examen de la proposition de la pour débattre la Commission qui doit être faite demain par le G. au la C. des retraites ouvrières. Le président Couragnon invite la C. des docteurs de secours mutuels. Elle proposera les résolutions que comportera la situation. Il y aura aussi celle qui pourra servir dans l'audition préalable de la Commission de président.

J. Gauthier

Le Secrétaire
V. Gauthier